

Appel à manifestation d'intérêt

Séquence régionale

« Les Rencontres du Spatial en Région Sud »

1. Contexte

La filière spatiale présente des enjeux majeurs en matière d'innovation, de souveraineté technologique et de développement économique. La Région Sud dispose d'un écosystème particulièrement structuré autour d'acteurs industriels, académiques et institutionnels engagés dans le développement des technologies et applications liées au spatial.

Depuis quatre ans, en partenariat avec des acteurs industriels et institutionnels du secteur, le Pôle SAFE organise l'événement « Les Rencontres du Spatial » : sur une journée, cet événement est dédié aux enjeux industriels, technologiques et économiques de la filière par des tables rondes, conférences et rencontres.

La cinquième édition de l'événement évolue vers une nouvelle ambition territoriale avec la mise en place d'une séquence régionale sur une semaine.

Cette séquence vise à valoriser les initiatives portées sur l'ensemble du territoire régional en lien avec la filière spatiale. Elle consiste en une programmation d'événements labellisés « Rencontres du spatial », organisés en Région Sud et contribuant collectivement au rayonnement de la filière spatiale.

Dans cette perspective, le Pôle SAFE, en partenariat avec la Région Sud et le CNES, lance un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier et de labelliser des événements pouvant s'inscrire dans la programmation de cette séquence régionale.

2. Description du besoin

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à identifier des événements organisés sur le territoire de la Région Sud, en lien avec les thématiques de la filière spatiale.

Les événements sélectionnés seront intégrés à la programmation officielle de la semaine et bénéficieront d'une labellisation dans le cadre de la séquence régionale « Les Rencontres du spatial en Région Sud ».

A ce titre, les événements sélectionnés devront contribuer à valoriser les dynamiques économiques, technologiques et/ou académiques de la filière spatiale et favoriser les échanges entre acteurs de l'écosystème en Région Sud.

Les formats d'événements susceptibles d'être labellisés incluent notamment (sans exclusivité) :

- conférences ou colloques ;
- ateliers techniques ;
- démonstrations technologiques ;
- visites de sites industriels ou académiques ;
- actions de sensibilisation et formation.

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert à l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à la programmation, notamment :

- entreprises et industriels ;
- collectivités territoriales ;
- établissements académiques ou de recherche ;
- organismes institutionnels ou professionnels.

Les événements proposés devront impérativement se dérouler sur la période du 16 au 22 novembre 2026. Aucun événement ne pourra être labellisé en dehors de cette période.

3. Respect des critères de sélection

Les propositions d'événements devront répondre aux critères suivants :

1. organisation sur le territoire de la Région Sud ;
2. contenu en lien avec les enjeux de la filière spatiale (économique, industriels, scientifiques, souveraineté...) ;
3. contribution à la visibilité et au rayonnement du territoire :
 - a. nombre de participants envisagé ;
 - b. qualité des participants ;
 - c. communication sur l'événement ;
4. maturité et faisabilité du projet aux dates considérées.

Les porteurs devront présenter une description de l'événement proposé permettant d'évaluer le projet au regard des critères ci-dessus, et incluant notamment :

- l'objectif de l'événement ;
- le format et les modalités d'organisation (dont la ou les dates prévisionnelles) ;
- les publics visés ;
- les partenaires associés ;
- les retombées attendues pour la filière spatiale régionale.

La demande devra être réalisé en ligne depuis le formulaire suivant :

<https://www.safecluster.com/ami-sequence-regionale-les-rencontres-du-spatial-en-region-sud/>

4. Droits et engagements

Les événements labellisés bénéficieront :

- d'une intégration dans la programmation officielle ;
- d'un relais et d'une visibilité sur les supports du pôle SAFE et des partenaires (site internet, réseaux sociaux) avant, pendant et après l'événement ;
- du droit d'utilisation du label et de la charte graphique associé.

Les porteurs s'engagent à :

- organiser leur événement sur la période imposée ;
- mentionner le label sur l'ensemble des supports de promotion ;
- relayer la communication générique sur la séquence régionale ;
- transmettre les informations nécessaires à assurer sa visibilité par l'équipe SAFE ;
- coordonner l'organisation technique et logistique de leur événement.

Le non-respect des engagements pourra entraîner le retrait du label.

5. Calendrier

- Ouverture de l'AMI : 16 avril 2026
- Clôture des candidatures : 22 mai 2026
- Comité de sélection : 28 mai 2026
- Retour aux candidats : 29 mai 2026

Le comité de sélection sera composé de représentants du pôle SAFE, de la Région Sud et du CNES.

6. Contact et informations

Magali Viviani - magali.viviani@safeccluster.com